



Le 12 mai 2016

**Coordination CGT du Groupe Renault  
et Syndicat CGT de Maubeuge  
Construction Automobile**

**Renault s'attaque au droit grève au sein de sa filiale MCA en  
licenciant un salarié pour fait de grève !  
La CGT appelle les salariés à défendre leur droit en demandant  
l'annulation immédiate du licenciement !**

Le 25 avril dernier, un salarié de la filiale Renault Maubeuge Construction Automobile, est convoqué en vue d'une « *sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'ou licenciement* ».

La Direction locale lui reproche de s'être pour la 2<sup>ème</sup> fois (en juillet 13), « *déclaré en grève de façon abusive* », étant « *le seul salarié (de MCA) à l'avoir fait ce jour du 17 mars 2016...* ». Le salarié répondait pourtant à l'appel intersyndical départemental (CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, UNEF, UNL) appelant les salariés du département à débrayer pour manifester contre la loi El Khomri place de la république à Lille.

Par courrier du 2 mai 2016, la direction de MCA lui notifie son licenciement pour « *abus manifeste du droit de grève et s'inscrivant à la récidive* » !

**Une procédure totalement illégale entamée par le DRH, qui révèle un  
acharnement à voire la loi El Khomri mise en œuvre !**

Cette procédure est totalement illégale. Comme indiqué sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F117>, la grève d'un seul salarié est légale dès lors où elle s'inscrit dans le cadre d'un mouvement dépassant la seule entreprise et que les revendications sont d'ordre professionnel... ». Il y avait un appel à la grève départemental et personne d'autre que le DRH, ne peut soutenir que l'opposition à la loi EL Khomri n'est pas d'ordre professionnel !

Cette loi massacre le code du travail, qui précisément, encadre les droits collectifs des travailleurs, les droits à la négociation et au bout du compte, leurs intérêts !

~~Interpellée par les Délégués Syndicaux Centraux, la direction générale a bien été incapable de soutenir la légalité de cette procédure. Et manifestement, elle n'a pas pu cacher les incompétences du DRH de MCA, ni même ce qu'elles révèlent : l'acharnement à vouloir en découdre avec les salariés qui s'opposent à la loi El Khomri !~~

Mais annuler le licenciement, c'est pour la direction générale désavouer la direction de MCA, ce qu'elle se refuse à faire en tous cas, pour le moment !

**A travers ce licenciement, c'est le droit de grève de tous les  
salariés qui est attaqué. La CGT ne laissera pas faire !**

La CGT va défendre le dossier de notre collègue devant les prud'hommes et l'audience devrait avoir lieu probablement en juin. La CGT appellera l'ensemble des salariés à se mobiliser massivement le jour de l'audience.

Pour autant, la direction générale peut si elle le veut, annuler purement et simplement le licenciement de notre camarade. Dans cette perspective, la CGT de MCA appelle le plus grand nombre de salariés de l'usine à signer massivement la pétition qu'elle va proposer dès la semaine prochaine pour demander l'annulation de son licenciement et sa réintégration immédiate.

**Signer la pétition pour la réintégration de notre camarade, c'est défendre  
le droit de grève, c'est défendre les droits de tous les salariés !**